



CPias îles de Guadeloupe

PRECAUTIONS STANDARD

QUE FAIRE EN CAS D'AES ?

www.cpiasilesdeguadeloupe.com

L'accident...

→ Dans la chambre d'un patient, en ramassant une frange pour la mettre au sale...

OUPSS... Vous vous piquez avec une aiguille...

→ Vous êtes victime d'un AES !

→ Que faire ?



Définition

et RISQUE

Les accidents d'exposition au sang sont définis comme tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang et comportant soit une effraction cutanée, soit une projection sur une muqueuse (œil, bouche) ou sur une peau lésée³.

► Quels sont les risques présentés par **un accident d'exposition au sang** ?

Il existe trois risques principaux :

VIH

La contamination au **virus d'immunodéficience humaine (VIH)** est un de ces trois risques⁴. Suite à la découverte du VIH et du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), le risque d'AES a émergé comme problème de santé publique.

VHB

La contamination au **virus de l'hépatite B (VHB)** est un autre risque important. Elle présente le pourcentage de **risque le plus élevé** chez les professionnels **non vaccinés**.

VHC

La contamination au **virus de l'hépatite C (VHC)** est le troisième risque important. Son pourcentage de transmission est plus faible que l'hépatite B mais plus élevé que le VIH.



AES - ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

LE RISQUE

- Opportunité donnée aux germes (bactéries, virus, parasites...) à pénétrer dans l'organisme par effraction de la peau ou contact avec des muqueuses risque :
→ **infecter** le soignant, lors des soins
- Germes pathogènes (virus hématogènes...)

Dans les liquides biologiques

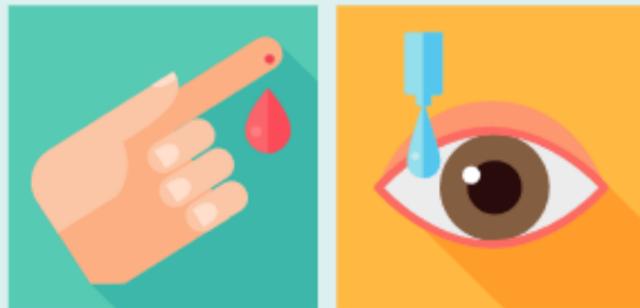
Virus	Prouvé	Possible	Nul
VHB	Sang, liquides biol. contenant du sang	Sperme, sécrétions vaginales, liq ascite, salive, LBA	Urines, selles
VHC	Sang	Sperme, sécrétions vaginales, LBA	Urines, selles, larmes, salive
VIH	Sang, liquides biol. contenant du sang,	Sperme, sécrétions vaginales, LCR, liq ascite & amniotique, LBA	Urines, selles, larmes, salive



**AES - ACCIDENT
D'EXPOSITION AU SANG**

QUE FAIRE EN CAS D'AES ?

PREMIERS SOINS À FAIRE D'URGENCE



1. Ne pas faire saigner
2. Nettoyer immédiatement à l'eau et au savon doux et rincer
3. Antisepsie avec dérivé chloré (Dakin® ou à défaut à l'eau de Javel diluée au 1/10, ou à défaut Bétadine® dermique) pendant au moins 5min

Si muqueuses ou yeux : rincer abondamment à l'eau ou au sérum physiologique (au moins 5min)

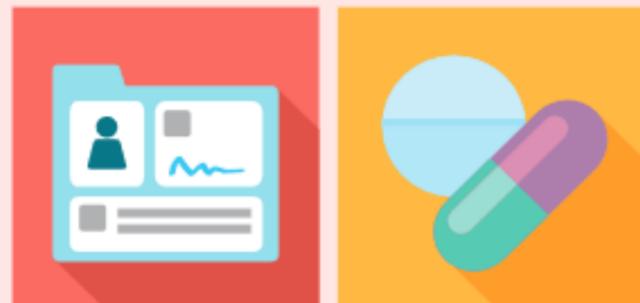


CONTACTER IMMÉDIATEMENT LE MÉDECIN RÉFÉRENT



4. **Contact** un médecin **MAXIMUM** dans les 4h
 - ✓ Il évaluera le risque infectieux
 - ✓ Il vous proposera une prophylaxie si cela est nécessaire

CONTACTER ENSUITE LE MÉDECIN DU TRAVAIL



5. Déclarer l'accident du travail dans les 48h

La CAT est affichée dans
chaque établissement

Avez-vous déjà vu et lu
l'affiche de votre
établissement ?



**AES - ACCIDENT
D'EXPOSITION AU SANG**



Gestion des AES

Centre de référence

Retrouvez ici les centres de référence de Guadeloupe et des îles du Nord en cas d'accident d'exposition au sang .

**Signaler le motif de la consultation
Afin d'être reçu de façon prioritaire**

■ **AES = PRISE D'AVIS
MÉDICAL**
CONSULTER AU MIEUX
DANS LES 4H ET AU PLUS
TARD DANS LES 48H
SUIVANT L'EXPOSITION.

JE SUIS SUR LA GRANDE TERRE : Centre Hospitalier Universitaire de Guadeloupe

La journée (Lundi au vendredi, 08h00-16h00):

Service des Maladies Infectieuses : 0590 89 16 53 ou DECT 16 53

La nuit (Lundi au vendredi, 16h00-08h00) ,Le week-end et les jours fériés:

Aux urgences : 0590 89 11 29 ou 0590 89 11 20